

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 avril 2020

Le réseau France Eau Publique, la FNCCR et l'AMF lancent une vaste chaîne de solidarité opérationnelle entre opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement, pour garantir le maintien d'une qualité de service optimale à travers l'ensemble du territoire.

Fournir de l'eau potable de qualité et assurer le traitement des eaux usées sont des services publics essentiels, dont il faut plus que jamais maintenir la continuité. Chaque service d'eau et d'assainissement est engagé en ce sens. Cependant, compte tenu de la crise du COVID-19 actuelle, certains d'entre eux peuvent rencontrer des difficultés de fonctionnement.

En complément des obligations légales et des mesures d'urgence déjà mises en place, le réseau France Eau Publique, la FNCCR et l'AMF ont souhaité constituer un réseau d'entraide entre opérateurs publics d'eau et d'assainissement. Le réseau France Eau Publique et la FNCCR ont identifié parmi leurs adhérents des structures volontaires et en capacité d'assurer une solidarité opérationnelle dans leur département.

Ce dispositif n'a pas vocation à suppléer au rôle des services de l'Etat, mais vise à mettre en œuvre, lorsque c'est possible, des actions de solidarité (dépannage matériel et humain, interventions d'urgence...) entre opérateurs publics d'eau et d'assainissement, afin de permettre à ces services de continuer à fonctionner malgré des difficultés dues au contexte exceptionnel de la crise du COVID-19.

Dans l'éventualité où un service d'eau ou d'assainissement se trouverait confronté à une situation d'urgence qu'il ne serait pas en mesure de résoudre, les maires disposent désormais, par le biais de leurs associations départementales des maires, des coordonnées d'un service volontaire (proche ou assez proche) qui, dans la mesure de ses moyens, tentera de leur apporter le meilleur soutien possible.

Cette initiative illustre la capacité des collectivités et de leurs opérateurs publics à se mobiliser et renforcer leurs synergies pour garantir un service public optimal, y compris en période de crise.

Contacts presse :

Séverine Gorszczyk – s.gorszczyk@fnccr.asso.fr – Tél. 06 23 62 39 89

Marie-Hélène Galin – marie-helene.galin@amf.asso.fr – Tél. 01 44 18 13 59

FNCCR ET FRANCE EAU PUBLIQUE

Créée en 1934, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association regroupant plus de 600 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, de communications électroniques, de valorisation des déchets, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).

Au sein de la FNCCR, France Eau Publique réunit plus de 90 collectivités et opérateurs publics de l'eau desservant plus de 11 millions d'habitants. Le réseau favorise l'excellence en développant les échanges et synergies entre membres et en accompagnant les entités publiques émergentes. Porteur du modèle de la gestion publique au niveau national et force de proposition, il est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

www.france-eaupublique.fr / www.fnccr.fr

AMF

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, en s'appuyant sur les valeurs et les principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, partenariat constructif mais exigeant avec l'État dans le cadre de la défense et de la promotion des intérêts des collectivités territoriales. Plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité, lui assurent légitimité et représentativité.

www.amf.asso.fr